

DATE DE CONVOCATION  
30/09/2024

DATE D’AFFICHAGE  
30/09/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
26
PRÉSENTS
21
VOTANTS
25

L’an deux mille vingt-quatre, le **lundi 7 octobre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Jean-Pierre ISABEL donne pouvoir à M. Patrick DESVAGES  
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à M. Damien de WINTER  
Mme Magali LE BLAIS donne pouvoir à Mme Sara ROUZIÈRE  
Mme Agathe PETRIGNANI donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE

Absente non excusée

Mme Isabelle PIERRE

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis BOISSÉE

---

Délibération n° 24.10.07/08

Objet / Attribution d’une subvention exceptionnelle à l’association AGLAE

---

Monsieur le Maire sollicite Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux afin qu’ils puissent approuver le versement d’une subvention exceptionnelle à l’attention de l’association AGLAE.

Monsieur le Maire précise que cette demande s’inscrit dans le cadre de la prise en charge par AGLAE de plusieurs factures de location de bus au cours de l’été 2024, suite à la panne du bus communal, qui devait assurer ces transports.

Ainsi, et afin de maintenir la continuité des sorties proposées aux enfants à cette période, une somme de 2 200 € a été payée en premier ressort par AGLAE, alors que cela n’aurait pas été le cas si le bus de la Ville avait été opérationnel.

Monsieur le Maire propose donc de prendre en charge cette somme de 2 200 €, via le versement d’une subvention exceptionnelle de même montant à l’attention de l’association AGLAE.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, à l’unanimité ;**

**APPROUVE** le versement d’une subvention exceptionnelle de 2 200 € au bénéfice de l’association AGLAE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,  
Jean-Louis BOISSÉE

Le Maire,  
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20241007-241007-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2024